



Club en Fauteuil Roulant Fribourg
Oberzelg 32
1735 Giffers

T+41 79 226 66 54
info@cfrf.ch
www.cfrf.ch

Club en Fauteuil Roulant Fribourg

Concept de protection pour les entraînements et compétition dès le 25 août 2020

Version : 15 août 2020

Auteur : Adrien Corminboeuf





Nouvelles conditions cadres

Dès le 25 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, l'entraînement doit être organisé de telle sorte qu'il se déroule exclusivement par groupes fixes et avec une liste de présence. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins d'un mètres cinquante les unes des autres, sans mesure de protection.

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des entraînements et des matchs :

1. Participation aux entraînements et aux matchs uniquement en l'absence de symptômes

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont **PAS AUTORISÉES** à participer aux entraînements ou aux matchs et ne doivent pas être présentes en tant que spectateurs. Elles doivent rester à domicile ou se placer en isolement et définir de la marche à suivre avec leur médecin traitant.

2. Garder ses distances

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont **PAS AUTORISÉES** à participer aux entraînements ou aux matchs et ne doivent pas être présentes en tant que spectateurs. Elles doivent rester à domicile ou se placer en isolement et définir de la marche à suivre avec leur médecin traitant.

3. Se laver soigneusement les mains

Se laver les mains joue un rôle crucial en matière d'hygiène. En vous lavant soigneusement les mains avec du savon avant et après les entraînements et les matchs, vous vous protégez et protégez votre entourage.

4. Tenue de listes de présence

Les contacts rapprochés entre les personnes doivent pouvoir être identifiés pendant 14 jours à la demande de l'autorité sanitaire. Afin de faciliter le traçage des contacts, le club tient des listes de présence de toutes les personnes présentes (joueurs, entraîneurs, arbitres, membres du staff, spectateurs, etc.) pour chaque séance d'entraînement et chaque match. Pour chaque entraînement et chaque match, le club désigne une personne responsable de l'exhaustivité et de l'exactitude de la liste, qui veille également à ce que cette liste soit mise à la disposition du/de la délégué/e au coronavirus du club (voir point 5) sous la forme convenue. Le club est libre de choisir la forme sous laquelle la liste est tenue (clubcorner.ch, Doodle, app, Excel, etc.).

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Adrien Corminboeuf. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement (Tél. +41 79 449 88 57 ou sport@cfrf.ch).

6. Prescriptions spécifiques au CFRF

a. Prescriptions générales

- Respecter les règles émises dans le document « COVID-19 MESURES DE PROTECTION EN GYMNASTIQUE Domaine du sport de masse » de la FSG
- Pour participants qui possède une chaise personnelle, dans la mesure du possible la prendre avec soi à la maison (pour avoir de la place dans le local et ne pas avoir besoin de faire trop de manutention)
- Ceux qui ne possède pas de chaise personnelle, la chaise qui leur est mise à disposition par ce CFRF doit être désinfectée avant et après son utilisation par la personne qui l'a utilisée



- Lors de l'utilisation de matériel commun mis à disposition par le CFRF (ballons, élastiques, cannes, ...) il est obligatoire de désinfecter celui-ci avant et après son utilisation par l'utilisateur
- Le CFRF met à disposition du désinfectant pour le matériel et les chaises roulantes
- Comme d'habitude, responsable du cours effectue la liste des présentes et met à jour celle-ci dans le Dropbox
- Eviter les contacts

b. Prescriptions spécifiques pour le basket

- Pas de Shakehands entre les équipes
- Pas de bagarre
- Le port du masque de protection pendant qu'il (elle) sont à la table est obligatoire pour les Officiel(le)s de Table
- Les arbitres, les OTs et les participant(e)s la gardent la distance minimale de 1,5m.

c. Prescriptions spécifiques pour le polysport

- Pour ceux qui possède du matériel (cane unihockey, raquette badminton, raquette de tennis de table, ...) ils doivent le prendre avec eux à chaque entraînement
- Pour les autres ce matériel leur sera mis à disposition en prêt jusqu'à la fin des mesures sanitaires

Fribourg, le 15.08.2020

Pour le comité du CFRF
Adrien Corminboeuf